

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Direction des Affaires Scolaires

2023 DEVE-DASCO 9 Adhésion (12 000 euros) à l'association Un Plus Bio pour favoriser le développement d'une alimentation biologique et durable dans la restauration collective parisienne.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé de renouveler l'adhésion à l'association Un Plus Bio pour l'année 2022-2023.

La restauration collective parisienne représente 30 millions de repas par an. Elle est composée de 21 gestionnaires et de 1 300 établissements, parmi lesquels de nombreux établissements scolaires. L'objectif du plan alimentation durable 2014-2020 de 50% d'alimentation durable (AB, label rouge et MSC/pêche durable) a été dépassé en 2019 en atteignant les 53,1%. Fort de ce résultat, le nouveau plan alimentation durable 2022-2027 a été voté à l'unanimité en juin 2022, avec notamment pour objectif d'atteindre d'ici 2027 une restauration collective 100% durable dont 75% d'alimentation biologique et 50% d'alimentation locale (moins de 250 km). Ce nouveau plan porte également un objectif ambitieux de formation des personnels et de sensibilisation du public.

Un Plus Bio est une association de loi 1901, créée en 2002, qui a pour but de mettre en réseau et d'accompagner des acteurs engagés, afin qu'ils réussissent leur transition vers une restauration collective bio, locale, saine, accessible à toutes et tous. À vocation nationale, les missions de l'association visent à mutualiser et diffuser les initiatives concrètes ainsi qu'à former et sensibiliser pour contribuer à des changements d'approche territoriale et de comportement alimentaire, notamment au travers de son Club des territoires. Elle s'adresse aux gestionnaires, aux personnels des cantines et aux élus.

L'association compte 137 adhérents et un réseau de plus de 757 structures regroupées dans le Club des Territoires, avec une diversité de structures et d'échelles démographiques dans toute la France.

Par ailleurs, l'association, au travers de son observatoire de la restauration collective bio et durable, réalise chaque année une enquête permettant de recueillir de nombreuses données sur les pratiques, les tendances et l'évolution de la restauration collective et des politiques alimentaires territoriales. C'est un outil de sensibilisation et de pilotage, au service des élus, des services, des cuisiniers et de tous les acteurs de l'alimentation.

En outre, elle organise chaque année de nombreuses rencontres, ainsi que la cérémonie des victoires des cantines rebelles qui récompense les initiatives notables et dont l'édition 2022 a eu lieu à l'Académie du Climat le 19 octobre dernier.

L'adhésion à cette structure est en phase avec les objectifs du nouveau Plan alimentation durable et permet aux acteurs de la restauration collective parisienne de bénéficier, pour la durée de la mandature, d'un support technique et de veille ainsi que des échanges et retours d'expériences sur des réalisations concrètes avec l'ensemble du réseau. Parmi les sujets traités par cette association et importants pour la restauration collective parisienne figurent : l'agriculture biologique de qualité et l'approvisionnement local, les protéines végétales, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la sortie des plastiques, la formation et la sensibilisation autour de ces sujets.

Le montant de la cotisation 2023 et de mise à jour de 2022 est fixé à 12 000 €, avec une prise en charge financière partagée entre la DEVE et la DASCO.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DEVE 9 DASCO Adhésion (12 000 euros) à l'association à Un Plus Bio pour favoriser le développement d'une alimentation biologique et durable dans la restauration collective parisienne.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 14, 15, 16 et 17 mars 2023, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Un Plus Bio ;

Sur le rapport présenté par Madame Audrey PULVAR au nom de la 8^e Commission et par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6^e commission ;

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à adhérer à l'association Un Plus Bio dont le siège social est situé au 68 bis Avenue Jean Jaurès, 30900 Nîmes, pour une durée correspondant à celle de la mandature.

Article 2 : le montant de la cotisation 2022-2023 d'adhésion à l'association est fixé à 12 000 euros répartis comme suit :

- 8 000 € sur les crédits de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement;
- 4 000 € sur les crédits de la Direction des Affaires Scolaires.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2023, et des exercices ultérieurs, sous réserve de la disponibilité des crédits.